

La croisade des précaires au centre des monuments nationaux

La Conciergerie qui vous accueille ce soir fait partie des 96 sites gérés par le Centre des Monuments Nationaux (CMN), établissement public du Ministère de la Culture. Des monuments emblématiques comme l'Arc de Triomphe, la Sainte-Chapelle, les Tours de Notre-Dame ou Carcassonne, le Mont-Saint-Michel en régions et d'autres encore, composent le réseau des monuments de l'État, animé par le CMN. Ce réseau permet aux monuments plus modestes d'ouvrir au public grâce aux ressources des sites les plus fréquentés. Pour vous accueillir au mieux il faut des emplois stables, un effectif suffisant d'agents de tous métiers, formés à leurs missions.

Suppressions d'emplois, sous-effectif, précarité

Sous couvert de *réduction de la dette*, le gouvernement impose à notre établissement comme au Ministère de la Culture, une diminution drastique de ses moyens humains. A l'égal d'autres services publics, le CMN a connu de nombreuses suppressions de postes. Le sous-effectif qui en découle dégrade les conditions de travail des agents mais aussi la qualité de l'accueil des publics. Dans ce contexte le CMN a employé massivement et illégalement des travailleurs précaires afin de pallier le sous-effectif. Ces agents précaires sont les nouveaux travailleurs pauvres de la Fonction Publique. Embauchés sur des contrats irréguliers, sur des temps partiels imposés et souvent avec une quotité de travail variable d'un mois sur l'autre, ils connaissent une précarité sociale et matérielle d'autant plus inacceptable qu'ils ont été recrutés par un employeur public. Pourtant, ces salariés, aux côtés de leurs collègues, ouvrent les monuments et accueillent un public toujours plus nombreux. Leur présence quotidienne démontre qu'ils sont employés sur d'authentiques besoins permanents. Face à cette situation inique, les travailleurs précaires du Panthéon, de l'Arc de Triomphe et des autres monuments sont partis dans une grande croisade moderne : la mobilisation pour leurs emplois !

Le président Béval piétine l'accord de fin de conflit !

En mai dernier, après des mois de lutte et sept jours de grève, les précaires auront finalement eu gain de cause. Un protocole d'accord, signé par la CGT et le président du CMN, Philippe Béval, prévoit la requalification de ces contrats précaires en CDI à temps complets. Mais aujourd'hui Monsieur Béval se défait de sa responsabilité sur Monsieur le contrôleur financier, un agent du ministère qui valide (ou non) chaque nouveau recrutement. Le contrôleur financier du ministère de la Culture refuserait donc de valider un protocole signé par le président de l'établissement.

Le contrôleur financier a bon dos

Bizarre, le contrôleur financier refuserait seulement tout ce qui concerne les agents d'exécution du CMN. Par exemple, suite à la réorganisation décidée par Monsieur Béval début 2014, la troisième en 10 ans, le contrôleur financier aurait refusé de valider les changements de métiers des agents d'exécution impliquant une augmentation de salaire. Par contre, il a visiblement autorisé le recrutement de nombreux cadres supérieurs, pour des métiers qui n'existaient pas auparavant, par exemple des directeurs adjoints, un directeur général adjoint, de nombreux « chargés de missions » très bien rémunérés sur le compte de l'établissement. Encore aujourd'hui le CMN recrute de nouveaux cadres supérieurs tandis que les agents d'exécution, et souvent les plus anciens, sont poussés à la porte par des techniques éprouvées. Placardisations, consignes contradictoires, polyvalence extrême, inégalités de traitement, etc... Qu'est-ce que le contrôleur financier du ministère de la Culture autorise et refuse vraiment ? Et sur quels critères ? Il semble que le contrôleur financier ait bon dos !

Non, tout ne va pas bien au CMN, Monsieur Béval, tenez vos engagements et relisez votre lettre de mission !

Paris, le 7 octobre 2014

**SAINTE
LOUIS**



**MAUDIT
PHILIPPE**

